

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOI 011-5465/19/BM

■ **Approbation de la revalorisation des opérations d'investissements relatives à la réalisation des lignes de Bus à Haut Niveau de Service entre le technopôle de Château Gombert et l'université Saint Jérôme à Marseille (13ème et 14ème arrondissements), et entre la station de Métro Bougainville et Saint Antoine (Vallon des Tuves) à Marseille (15ème et 16ème arrondissements).**

MET 19/9065/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération DTUP 002-2284/10/CC du 1er octobre 2010, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le projet de réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre le technopôle de Château Gombert et l'université de Saint Jérôme à Marseille (13ème et 14ème arrondissements).

L'objectif de cette opération était d'améliorer la desserte en transports en commun du technopôle de Château Gombert et de l'université de Saint-Jérôme, conformément aux mesures d'accompagnement du Plan Campus auxquelles s'est engagée la Communauté Urbaine.

Par délibération DTUP 002-111/12/CC du 13 février 2012, le Conseil de Communauté a approuvé l'affectation d'une autorisation de programme « BHNS ligne St Jérôme – Château Gombert » d'un montant de 45 150 501,67 euros H.T qui a fait l'objet d'une révision positive de 6 688 963,21 euros H.T portant le montant de l'opération à 51 839 464,88 H.T. par délibération N° VOI 003-156/13/CC du 22 mars 2013 du Conseil de la Communauté urbaine de Marseille

Une première section de cette ligne BHNS dénommée ligne «B3» a été mise en service en septembre 2014 ; elle concerne les deux parties comprises de part et d'autre des noyaux villageois de Saint Jérôme et de la Rose (rue Pèbre d'Ail/carrefour chemin du Merlan-Boulevard Lavéran d'une part ; métro la Rose

Signé le 28 Février 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2019

et Boulevard Bara d'autre part), Cette réalisation a permis de relier l'université de Saint-Jérôme à la station de métro Malpassé et le technopole de Château Gombert à la station de métro la Rose.

La seconde section correspondant au tronçon central passant à proximité des noyaux villageois de Saint-Jérôme et de La Rose n'a pas été réalisée, compte tenu des difficultés d'insertion d'un BHNS au droit de l'établissement privé Sevigné.

Depuis, l'Agenda de la Mobilité de la Métropole a été approuvé en décembre 2016 ; il prévoit notamment la réalisation de la ligne de BHNS dénommée ligne «B4» entre le pôle multimodal Gèze et le métro la Fourragère. Son tracé s'inscrira notamment au-dessus des dalles des tranchées couvertes de la rocade L2Nord, mais également entre l'échangeur Wresinski et l'échangeur de Frais Vallon, permettant ainsi de réaliser une partie du tronçon central de la ligne «B3».

De façon globale, il convient dès lors de procéder à une diminution du montant de l'opération «B3» à hauteur de 7 000 000 euros.

Par ailleurs, par délibération DTUP 001-2283/10/CC du 1er octobre 2010, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le projet de réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS B2), entre la station de métro Bougainville et Saint-Antoine (Vallon des Tuves) à Marseille (15ème et 16ème arrondissements)

L'objectif de cette opération était d'améliorer la desserte en transports en commun du secteur Nord de Marseille, en substituant à l'ancienne ligne de bus n°26, une ligne de Bus à Haut Niveau de Service performante.

Par délibération DTUP 001-110/12/CC du 13 février 2012, le Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé l'affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 23 411 371,24 euros H.T.

Par délibération DTUP 007-131/13/CC du 22 Mars 2013, le Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé l'affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme pour un montant de 5 000 000 euros portant le montant de 4 180 602.00 euros portant l'opération à 28 688 563,06 euros H.T. concernant la ligne de BHNS «B2».

Cette ligne a été mise en service le 1^{er} septembre 2014. Cependant, il convient de procéder à une revalorisation à la hausse d'un montant de 5 300 000 euros afin de solder les paiements de la totalité de l'opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération DTUP 002-2284/10/CC du 1er octobre 2010 du Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 001-2283/10/CC du 1er octobre 2010 du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 002-111/12/CC du 13 février 2012 du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 001-110/12/CC du 13 février 2012 du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2019

- La délibération DTUP 007-131/13/CC du 22 mars 2013 du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération VOI 003-156/13/CC du 22 mars du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG 152-4969/18/CM du 13 décembre 2018, relative à la délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 26 Février 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la diminution du montant de l'opération d'investissement «réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre le technopôle de Château Gombert et l'université de Saint Jérôme à Marseille (13ème et 14ème arrondissements)» ;
- Qu'il convient de procéder à la revalorisation du montant de l'opération d'investissement «de réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la station de métro Bougainville et Saint-Antoine (Vallon des Tuves) à Marseille (15ème et 16ème arrondissements)» ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la diminution de l'autorisation de programme de l'opération d'investissement 2012100301 – BHNS Université Saint-Jérôme – Technopole Château Gombert rattachée au programme 49 Bus à Haut Niveau de Service code AP 141492TP, pour un montant de 7 000 000 euros HT portant le montant de 51 938 464,88 euros à 44 839 464,88 euros H.T.

Article 2 :

Est approuvée la revalorisation de l'autorisation de programme de l'opération d'investissement 2012100201 – BHNS Métro Bougainville – Vallon des Tuves rattachée au programme 49 Bus à Haut Niveau de Service code AP 141491TP, pour un montant de 5 300 000 euros HT portant le montant de 28 688 563,06 euros à 33 988 563,06 euros H.T

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2019 et suivants du Budget Annexe Transports – Nature : 23152 – Sous-Politique : C311.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2019